

**Affectation des résultats – Budget annexe LOTISSEMENT DU PARC DE LA
ROCHE**

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Affectation des résultats - Budget annexe LOTISSEMENT DU PARC DE LA ROCHE

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°260526_19 du 26 mai 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE ;

Considérant les résultats ci-dessous, du CFU 2025 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE ;

En tenant compte du CFU 2025, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 de ce budget ; Le résultat d'exploitation doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;
L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser ;

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 162 125,28 €		- 101 251,85 €	-	- €	- 263 377,13 €
FONCTIONNEMENT			1 025,14 €			1 025,14 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	- 262 351,99 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 025,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001) - 263 377,13 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Approuve** l'affectation du résultat 2025 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		



Ville *de* Thiers

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 063-216304303-20260526-260526_27-DE



CM 26.05.2026
Délibération n°27

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

